

**DOUBLE CURSUS
HISTOIRE
&
SCIENCE POLITIQUE**

GUIDE DES ETUDES
2019-2020

INFORMATIONS PRATIQUES

Responsables pédagogiques

- Histoire : Martin Gravel (martin.gravel@univ-paris8.fr)
- Sciences Politiques : Vanessa Nurock (vanessa.nurock@univ-paris8.fr)

Responsables administratives

- Histoire : Guylène Deruel (guylene.deruel@univ-paris8.fr).
- Sc Po : Inès Khelifa (anisse.khelifa@univ-paris8.fr) et Patricia Ebring (patricia.ebring@univ-paris8.fr)

Inscriptions administratives (IA)

C'est le préalable indispensable aux inscriptions pédagogiques : vous ne pouvez pas suivre de cours sans avoir de **numéro d'étudiant.e** et de carte d'étudiant.e.

Pour une première inscription à Paris 8 : prenez rdv avec le secrétariat de la scolarité.

Pour toute information, consultez la page web de la direction de la scolarité :

 <http://www.univ-paris8.fr/Contacts-et-horaires-de-la-direction-de-la-scolarite#scolarite>

Secrétariat de la scolarité : Bâtiment G - Bureau 112 - Tél : 01 49 40 64 30

Bureau des inscriptions : Rez-de-chaussée du bâtiment G - Bureau 017 - Tél : 01 49 40 65 21 / 01 49 40 64 40 / 01 49 40 64 42 - En juillet et en septembre, le Bureau est délocalisé au bâtiment C (ouverture de 08h15 à 17h en continu)

Réunions et dates de rentrée :

Département de science politique :

Réunion de pré-rentrée des Licence : lundi 9 septembre, 9h-12h salle MR 02, Maison de la recherche (9h-11h, L1 ; 11h-12h, L2-L3)

Département d'histoire

Réunions de rentrée: 10 et 11 septembre 2019 salle B. 135

L1 Histoire + double cursus L1 : Mardi 10 septembre

L2 Histoire + double cursus L2: mercredi 11 septembre

L3 Histoire + double cursus L3 : mercredi 11 septembre

Début des cours: lundi 16 septembre 2019 (les TD débutent la semaine du 23)

DEUX DEPARTEMENTS ASSOCIES DANS LE DC

Le département d'histoire

Bâtiment B 2, bureaux B 345 (enseignants) et B 346 (secrétariat)

Téléphone du secrétariat : 01 49 40 68 25

Département d'histoire, Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex

<http://www.univ-paris8.fr/histoire>

Le département de science politique

Bâtiment B 2, 3^e étage, bureaux B 332 (enseignant.e.s) et B 334 (secrétariat)

Téléphone du secrétariat : 01 49 40 68 67 / 66 31

Département de science politique, Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex

Le **blog du secrétariat**, sur lequel se trouvent toutes les informations récentes, doit être consulté très régulièrement : <http://sciencepoparis8.hautetfort.com>

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES (IP)

Histoire

L'inscription aux cours d'histoire se fait **auprès des tuteurs/tutrices** avant chaque semestre. Consultez régulièrement la page Web du département pour connaître les dates prévues pour l'inscription des étudiant.e.s. du double cursus. Les inscriptions en retard, après le début des cours, doivent être faites au secrétariat directement.

Science politique

Les étudiant.e.s de double cursus n'ont souvent pas d'inscription pédagogique à faire pour les cours de science politique, car ils/elles n'ont pas toujours de choix de cours. Les étudiant.e.s sont alors inscrit.e.s par le secrétariat. Quand deux groupes doivent être distingués, ils sont généralement constitués par ordre alphabétique. Il existe toutefois des exceptions, par exemple quand les horaires coïncident avec ceux de cours facultatifs du département d'histoire. En ce cas, les inscriptions doivent être faites par les étudiant.e.s.

Langues et EC libres :

Les IP se font aux secrétariats des départements concernés.



Renseignez-vous sur les modalités d'inscription de chacun de ces cours, qui peuvent varier d'un département à l'autre (ex : IP web + présence obligatoire au premier cours) et rendez-vous sur place

Langues

Pour suivre un cours d'anglais, il faut d'abord passer le test de niveau administré par *Oxford Testing Services*. (Les étudiants ayant déjà validé un cours d'anglais à Paris 8 n'ont pas besoin de le repasser). Les tests s'effectuent sur internet. Pour plus d'informations, voir le Centre De Langues (CDL).

Préparation au PIX (ancien C2i)

Il est nécessaire de s'informer **dès le mois d'août** sur les modalités d'inscription en cours.

PRESENTATION DU DOUBLE CURSUS

ORGANISATION DU DOUBLE CURSUS

Le double cursus aménagé « histoire - science politique » a pour objectif de former un.e bon.ne historien.ne et un.ne bon.ne politiste. L'étudiant.e suivra tous les cours de majeure d'Histoire et tous les cours de majeure de Science Politique, ainsi que des cours de mineure et langues mutualisés.

À la sortie des deux licences auxquelles il est inscrit, l'étudiant obtient **deux diplômes** complets :

- **une licence d'histoire**
- **une licence de science politique,**

sans pour autant avoir eu besoin de suivre les cours redondants de ces deux formations.

Sur les 3 années de licence, les étudiant.e.s suivent :

- tous les cours de la majeure Histoire
- tous les cours de la majeure Science Politique
- 3 EC de langue
- 3 EC libres (1EC libre dit de découverte d'une SHS, et 2 EC libres « fléchés langue »)
- 2 EC spécifiques (Histoire - Science politique)
- 1 EC de méthodologie (pour le mémoire de recherche de L3)
- et ils doivent réaliser 1 mémoire de recherche (en L3)

Chaque département reste souverain sur son cursus, gère ses notes et ses codes dans Apogée. Il importe donc de vous référer également aux brochures de licence des départements d'histoire et de science politique, qui sont complémentaires à ce document, et notamment d'y consulter les descriptifs de cours.

Chaque département délivre un diplôme autonome : 60 ECTS par année-niveau (30 par semestre). Les notes des cours mutualisés (« compétences transversale ») sont en effet reportées dans les relevés de notes de chaque licence (ils comptent donc deux fois). Leurs codes Apogée sont les mêmes dans les 2 maquettes.

MODALITES D'EVALUATION

 **MCC (Modalités de contrôle des connaissances)** de Paris 8 (texte voté par la CFVU le 23/04/2015 pour la période **2015-2019**) :

<https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/modalites-de-contrôle-des-connaissances-2015-2019.pdf>

 **Voir l'annexe aux MCC propre au département d'histoire** : elle est affichée au

Le contrôle continu (session 1)

L'évaluation et la notation s'effectuent en contrôle continu. Celui-ci implique :

- **L'assiduité** en cours
- La **punctualité**. Un enseignant n'est pas tenu d'accepter un.e étudiant.e en retard.
- Règle de bonne conduite : **éteignez votre téléphone portable** avant d'entrer en cours ! Certains cours sont sans écrans, merci de respecter la consigne de l'enseignant.e en ce cas.

Liberté pédagogique : chaque enseignant.e établit son propre calendrier d'examens et toutes activités de contrôle de son cours. Ce calendrier n'est pas négociable et les étudiant.e.s doivent être présent.e.s à tous les contrôles (partiels, exercices en classe). L'évaluation en contrôle continu comprend **au moins deux notes**. La note finale est la moyenne de toutes les notes acquises au cours du semestre, affectées de coefficients déterminés par les enseignant.e.s.

Partiels :

- **Absence à un partiel** : elle est sanctionnée par une note de zéro pour ce partiel. Cette note faisant bien souvent chuter la moyenne sous la barre de 10/20, l'étudiant(e) doit alors passer le rattrapage.
- **Conditions** : la ponctualité de l'étudiant est obligatoire ; les téléphones portables sont interdits ; les oreilles doivent être dégagées ; les sacs et en général tout contenant doivent être tenus éloignés.

Règles de validation et de compensation

Une note attribuée est définitive.

Un EC est validé par une note ≥ 10 . Cette note est capitalisable (on la garde d'une année à l'autre, en cas de doublement).

Si la note obtenue à un EC est < 10 , l'EC n'est pas validé, et les crédits affectés à cet EC ne sont pas acquis, sauf **compensation avec un autre EC au sein de la même UE**, si la moyenne des deux est ≥ 10 . Exemple : en L1, l'UE 5 comprend deux EC affectés chacun de 3 ECTS ; si vous obtenez 9 à l'un et 11 à l'autre, vous pouvez valider le premier grâce à la compensation, car vous avez 10 de moyenne sur cette UE, et les 3 ECTS de cet EC sont définitivement acquis.

Attention ! Pour calculer si la compensation joue ou non, vous devez tenir compte du nombre d'ECTS affectés à chaque EC (qui représente un coefficient).

De même, la compensation joue entre deux UE, au sein d'un même semestre ; et entre deux semestres.

Remarques : **les notes < 10 et non compensées ne peuvent pas être conservées d'une année à l'autre. Il faut repasser les EC concernés.**

Passage au niveau supérieur

Il ne peut se faire qu'après avoir acquis au minimum 30 ECTS dans une année-niveau.

On peut passer d'une année-niveau à l'autre à l'intersemestre. Pour cela, un formulaire de demande de passage au niveau supérieur est à remplir et à déposer au secrétariat, à l'issue du conseil du premier semestre.

Il est interdit de s'inscrire sur trois années différentes : il faut valider la L1 pour s'inscrire en L3.

Par ailleurs, les étudiant.e.s qui doivent repasser un EC ne peuvent ni reprendre le même cours, ni choisir le/la même enseignant.e.

Rattrapages (session 2)

Une deuxième session d'examens, dite **session de rattrapage** est prévue pour l'ensemble des cours de l'année, sauf pour les cours en contrôle continu sans rattrapage. Cette deuxième session a généralement lieu fin mai-début juin, sur deux semaines et relève des règles communes relatives aux examens.

Tout.e étudiant.e n'est admis.e au rattrapage que s'il/elle est effectivement inscrit.e dans le cours.

Les dates des examens de la deuxième session sont fixées une fois pour toutes, et ne peuvent être changées quel que soit le motif, sauf conflit d'horaire avec un autre examen de rattrapage.

Le **rattrapage est de droit** : tout étudiant ayant eu une note < 10 en session 1 peut se présenter aux épreuves de rattrapage, sans faire aucune déclaration préalable.

Cependant, tout.e étudiant.e qui a eu une note < 10 à un EC, qui peut valider cet EC par compensation mais qui veut améliorer sa note en repassant l'EC en session 2, doit remplir une **demande de renonciation à la compensation**, et la remettre au secrétariat de licence avant la tenue des rattrapages. Si cette formalité n'est pas remplie, la compensation s'opère automatiquement, et le rattrapage est donc nul et non avenue.

À l'issue des rattrapages, seule la meilleure note est conservée. Si la note de session 2 est inférieure à la note obtenue lors de la session 1, elle n'est pas enregistrée, l'étudiant.e garde sa première note.



Toutes les informations concernant le rattrapage (dates, salles...) sont publiées en temps et en heure sur le site des départements d'Histoire et de Science Politique

Fraude aux examens

Les étudiant.e.s convaincus de tricherie ou de plagiat s'exposent à être traduit.e.s devant la section disciplinaire de l'université. Celle-ci peut décider leur exclusion définitive de l'Université (voir guide de l'étudiant).

Le plagiat est une faute grave

Tous les devoirs à préparer et à rendre doivent être le fruit d'un travail personnel de l'étudiant.e. Le plagiat est l'acte de présenter délibérément comme si c'étaient les vôtres les écrits et les idées de quelqu'un d'autre.

Concrètement, un plagiat consiste à recopier dans votre devoir – ou à paraphraser de très près – des extraits d'un livre, d'un article scientifique ou de journal, ou encore d'un site internet, sans mettre de guillemets et sans indiquer clairement le véritable auteur et la source dans laquelle vous les avez trouvés. Proposer, comme si vous en étiez l'auteur, un « copié-collé » réalisé à partir de sites internet est aussi grave que recopier un livre.

L'interdiction du plagiat est valable pour les devoirs écrits comme pour les exposés à l'oral.

Les enseignant.e.s sont équipé.e.s par l'université de logiciels détecteurs de plagiat. Tout.e étudiant.e ayant rendu par écrit ou présenté à l'oral un devoir plagié (partiellement ou entièrement) sera sanctionné.e dans l'évaluation. Le plagiat constitue une violation des règles universitaires et peut donc, en plus de la note-sanction, donner lieu à des suites plus graves.

Correspondance électronique des étudiants avec les gestionnaires administratifs et les enseignants

Tous et toutes les **étudiant.e.s de Paris 8** bénéficient d'une messagerie (avec une adresse spécifique : prénom.nom@etud.univ-paris8.fr) :

C'est en quelque sorte leur boîte mail professionnelle d'étudiant.e.

- Les étudiant.e.s doivent l'activer immédiatement à l'aide des identifiants obtenus avec les certificats de scolarité
- Pour cela : se rendre sur la page <https://numerique.univ-paris8.fr/index.php?page=act>
- Durant toute la durée des études, les étudiant.e.s doivent consulter cette messagerie très régulièrement pour recevoir des informations pédagogiques et administratives de la part des services centraux de l'Université et de la part des gestionnaires et des enseignant.e.s.
- Les étudiant.e.s doivent obligatoirement utiliser leur adresse électronique spécifique (prénom.nom@etud.univ-paris8.fr) lorsqu'ils et elles envoient un courriel aux gestionnaires administratifs et aux enseignant.e.s.
- Dans tous leurs courriels, les étudiant.e.s doivent impérativement rappeler leurs coordonnées complètes : Nom, Prénom, numéro d'étudiants, niveau (L1 ; L1/L2 AJAC ; L2 ou L3)

HISTOIRE : CONSEILS DE FIN DE SEMESTRE

À chaque fin de semestre, tout.e.s les étudiant.e.s de première année sont reçu.e.s individuellement par un conseil présidé par le responsable du double cursus pour le département d'histoire. S'ils/elles le souhaitent, les étudiant.e.s de deuxième et de troisième année peuvent prendre rendez-vous : la participation au conseil leur est offerte, mais elle n'est pas obligatoire.

Ce conseil de fin de semestre a une triple vocation :

- Le conseil informe l'étudiant.e de ses résultats et lui fait ses recommandations pour la suite de ses études, en fonction de son projet intellectuel et professionnel.
- Le conseil vérifie que les EC et les notes sont correctement enregistrés.
- À l'intersemestre, les étudiant.e.s procèdent à leurs inscriptions pédagogiques pour le semestre suivant, auprès des tuteurs et tutrices.

Avant d'être reçu en conseil, chaque étudiant doit remplir sa fiche de parcours pédagogique (voir à la fin du guide : [mon parcours pédagogique - L1 his-scpo](#))

TELECHARGEZ la fiche de votre parcours pédagogique sur le site Web du département d'histoire. Remplissez soigneusement le tableau sous format Word, et imprimez-le. Envoyer le fichier électronique par courriel aux responsables de licence, et remettez-leur la feuille lors de votre passage au conseil.

MOBILITE INTERNATIONALE

Un séjour d'un semestre en mobilité internationale est possible en L2 ou L3. Il est préférable de le faire au plus tard au premier semestre de L3, pour pouvoir valider le double cursus rapidement (le transfert de notes pouvant prendre un peu de temps) si vous souhaitez postuler à des masters.

- ☞ Contactez un.e responsable des échanges avant Noël de l'année précédente (c'est-à-dire en nov. de l'année de L1 pour partir en L2, ou en sept. de l'année de L2 pour partir en L3).
- ☞ Les voyages d'études au deuxième semestre de la L3 sont fortement déconseillés, voire interdits, car à toute fin pratique, ils empêchent de déposer à temps les candidatures pour les programmes d'études supérieures.

Les étudiant.e.s peuvent partir dans les universités partenaires du département d'Histoire et de ScPo. Se renseigner auprès de :

- Claudia MOATTI pour Histoire (claudia.moatti@gmail.com)
- Clemens ZOBEL pour ScPo (clemens.zobel@univ-paris8.fr).

L1

STRUCTURE DE LA L1

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB EC	NB ECTS
S1	majeure histoire			
	Initiation à l'histoire & méthodologie de la dissertation (IM)	6 (2 x 3h)	2	16
	Documents de l'historien	3	1	8
	majeure science politique			
	Histoire politique et sociale de la France	3	1	6
	Droit constitutionnel et institutions pols CM	3	1	6
	Droit constitutionnel et institutions pols TD	2	1	6
	Économie politique	3	1	6
	EC transversaux			
	EC libre 1	3	1	3
	Langue	3	1	3
	<i>Total</i>	26	9	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>
S2	majeure histoire			
	Initiation à l'histoire & méthodologie du commentaire de document historique (IM)	6 heures (2 x 3h)	2 EC	16
	Histoire du monde	3	1	8
	majeure science politique			
	Introduction à la théorie politique	3	1	6
	Introduction à la sociologie politique	3	1	6
	Introduction aux relations internationales CM	3	1	6
	Introduction aux relations internationales TD	2	1	6
	EC transversaux			
	Préparation au C2i	3	1	3
	EC libre 2 (fléché « langue »)	3	1	3
	<i>Total</i>	26	9	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>

LES EC TRANSVERSAUX

EC libres

L'EC libre du **S1** est un EC de **découverte** d'une autre discipline à choisir impérativement dans les départements de :

- Sociologie
- Géographie
- Économie
- Littérature
- Sciences de l'éducation.

L'**EC libre 2** est « **fléché langue** » : il est vivement conseillé de choisir une langue (si possible approfondir l'étude de la langue choisi au premier semestre).

Les EC libres sont mutualisées entre les deux départements, ils sont donc validés, pour la même matière (langue ou autre), avec la même note dans les deux maquettes.

☞ la saisie de l'inscription pédagogique doit se faire dans l'un ou l'autre parcours

☞ mais il ne doit y avoir qu'un seul code EC dans chaque semestre. Pour un semestre, on ne peut pas valider 2 EC libres différents (un dans chaque parcours).

Langue

Les langues autorisées sont celles du département d'Histoire et celles du département de Science Politique :

- Anglais,
- Espagnol,
- Allemand,
- Italien,
- Portugais,
- Latin,
- Grec ancien,
- et en outre : Arabe, Hébreu, langues slaves.

Préparation au PIX (ancien C2i)

La préparation au PIX (en L1) est faite au BAPN.

☞ <http://bapn.univ-paris8.fr>

L2

STRUCTURE DE LA L2

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB ECTS
S3	majeure d'histoire		
	Introduction aux époques historiques 1	3	8
	Introduction aux époques historiques 2	3	8
	Question 1	3	8
	majeure de science politique		
	Analyser et enquêter l'État CM	3	6
	Analyser et enquêter l'État TD	2	6
	Organisations internationales	3	6
	Histoire de la pensée politique	3	6
	EC transversaux		
	Langue 2	3	3
Préprofessionnalisation 1	3	3	
<i>Total</i>	26	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>	
S4	majeure d'histoire		
	Introduction aux époques historiques 3	3	8
	Introduction aux époques historiques 4	3	8
	Question 2	3	8
	majeure de science politique		
	Construction et politique de l'Europe	3	8
	Questions contemporaines de théorie politique	3	8
	Action collective et participation politique	3	8
	EC transversaux		
	EC spécifique H-ScPo 1	3	2
	Préprofessionnalisation 2	3	2
EC libre 3 (fléché « langue »)	3	2	
<i>Total</i>	27	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>	

Attention : les cours de préprofessionnalisation sont assurés par le département d'histoire. C'est dans ce département qu'il faut donc vous inscrire à ces cours

LES EC TRANSVERSAUX

Préprofessionnalisation

Ces enseignements font connaître les spécificités de certains métiers et préparent une future insertion professionnelle. Les cours proposés concernent les métiers suivant :

- enseignement secondaire ;
- journalisme ;
- métiers du patrimoine et des archives
- préparation aux concours administratifs (cat. A et B)

EC spécifique H-ScPo

Il s'agit d'un cours à deux voix, fait par un enseignant d'Histoire et un enseignant de ScPo, dans le but de confronter leur épistémologie sur un sujet commun.

EC libre 3

Comme pour l'EC libre 2, il est recommandé d'approfondir l'étude d'une langue.

Premier semestre

Langue 2

☞ Inscrivez-vous au CDL

L3

STRUCTURE DE LA L3

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB ECTS
S5	majeure d'histoire		
	Thématique (période A)	3	8
	Thématique (période B)	3	8
	Historiographie	3	8
	majeure de science politique		
	Les théories de la démocratie	3	8
	Études du genre	3	8
	Médias et espace public	3	8
	EC transversaux		
	Langue 3	3	3
	Préprofessionnalisation 3 : stage facultatif + méthodologie du mémoire de licence	3	3
<i>Total</i>	<i>24</i>	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>	
S6	majeure d'histoire		
	Thématique (période C)	3	8
	Thématique (période D)	3	8
	Sciences auxiliaires	3	8
	majeure de science politique		
	Politique et société 1	3	8
	Politique et société 2	3	8
	Politique des sciences et environnement	3	8
	EC transversaux		
	EC spécifique H-ScPo 2	3	2
	Préprofessionnalisation 4 : mémoire de licence	0	4
<i>Total</i>	<i>21</i>	<i>HIS : 30 SCPO : 30</i>	

LES EC TRANSVERSAUX

Le stage (prépro 3)

En Histoire le stage est facultatif : il est possible, mais ne donne pas lieu à une validation sous forme d'EC. Il n'y a donc ni mémoire, ni soutenance, ni note. En revanche, tout étudiant qui souhaiterait effectuer un stage, doit demander, compléter et signer une convention de stage. La délivrance de la convention suppose toutefois de répondre aux mêmes critères pédagogiques et administratifs valables pour les stages obligatoires du simple cursus.

En Science politique, le stage est facultatif. Il peut être inclus dans la formation s'il donne lieu à un mémoire qui se substituera alors au mémoire de recherche classique de L3. (Attention, il ne s'agit pas d'un simple rapport de stage mais d'un véritable travail de recherche fondé sur le stage et encadré par un.e enseignant.e qui doit être contacté.e avant le début du stage). Les étudiant.e.s peuvent également demander à effectuer un stage hors formation, s'il répond aux critères pédagogiques et administratifs valables pour tous. En ce cas, il ne donne lieu à aucun rapport de stage, mais un document récapitulatif doit être rempli.

Le mémoire de licence (prépro 3 & 4)

- ☞ Il est fait **soit en Histoire, soit en Science politique.**
 - ☞ Si vous faites un mémoire de science politique, vous devez avoir un.e référent.e du département de science politique, suivre le cours de méthodologie en science politique et suivre les consignes ainsi que les délais du département de science politique.
 - ☞ Si vous faites un mémoire d'histoire, vous devez avoir un.e référent.e titulaire du département d'histoire, suivre le cours de méthodologie d'histoire et suivre les consignes ainsi que les délais du département d'histoire.
- ☞ *Prenez rapidement contact avec un.e enseignant.e titulaire, pour qu'il/elle soit votre référent.e et convenir d'un sujet.*

EMPLOIS DU TEMPS 2019-2020

Premier semestre

L1-S1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	<i>Anglais (niveau B)</i> S. KLEIMAN-LAFON	<i>Initiation Moyen Âge</i> M. GRAVEL		<i>Méthodo dissertation</i> M. GRAVEL	
	<i>Doc. de l'historien</i> J. N. EKOMI / S. GUERRE				
12h-15h			<i>Droit constitutionnel</i> TD (12h-14h) Groupe 1 (A-L)		
15h-18h		<i>Droit constitutionnel</i> TD (9h-11h) Groupe 2 (M-Z)	<i>Économie politique</i> O. HENRY Groupe 1 (A-L)	<i>Hst. pol.-soc. de la France</i> D. DE BLIC	
18h-21h	<i>Droit constitutionnel</i> B. CLÉMENCEAU	<i>Doc. de l'historien</i> S. LARIBI POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ANGLAIS LUNDI À 9H	<i>Économie politique</i> O. HENRY GROUPE 2 (M-Z)		

L2-S3	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h		<i>Hst. pensée politique</i> F. HULAK POUR LES ÉTUDIANTS QUI NE PEUVENT PAS SUIVRE LE COURS DE N. G. LE LUNDI MATIN <hr/> <i>Prépro. journalisme</i> S. PATTIEU	<i>Analyser l'État</i> P. GILBERT Groupe 2 (H-Z)	<i>Intro. hst. contemporaine</i> J.-L. MASTIN	<i>Org. internationales</i> Th. BRISSON GROUPE 1 (A-G)
12h-15h	<i>Intro. hst. moderne</i> B. LELLOUCH <hr/> <i>Hst. pensée politique</i> N. GRANGER <hr/> <i>Anglais (niveau B)</i> P. HERSANT	<i>Question hst. moderne</i> B. LELLOUCH	<i>Org. internationales</i> Th. BRISSON Groupe 2 (H-Z)		<i>Prépro. concours f. pub.</i> J.-L. MASTIN <hr/> <i>Intro. hst. médiévale</i> J. PILORGET
15h-18h			<i>Analyser l'État</i> S. TISSOT GROUPE 1 (A-G)		<i>Intro. hst. antique</i> J. N. ALLARD
18h-21h	<i>Analyser l'État</i> TD (18h-20h) Groupe 1 (A-G)	<i>Intro. hst. médiévale</i> L. SAUSSUS	<i>Question hst. antique</i> C. MOATTI	<i>Intro. hst. contemporaine</i> C. DOUKI	<hr/> Groupe 2 (H-Z) <i>Analyser l'État</i> TD (18h-20h) <hr/> <i>Intro. hst. antique</i> Ch. Proust

L3-S5	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	<i>Médias et espace public</i> Groupe 1 (A-F)		<i>Sc. auxiliaire (lat. méd.)</i> A.-M. HELVÉTIUS	<i>Théorie de la démocratie</i> Y. SINTOMER	<i>Théma. hst. moderne</i> A. BONZON
12h-15h	<i>Historiographie</i> V. POUZOL ----- <i>Anglais (niveau B)</i> P. HERSANT	<i>Théma. hst. antique</i> M.-P. DAUSSE	<i>Théma. hst. médiévale</i> B. BOVE		<i>Méthodo SCPO</i>
15h-18h	<i>Théma. hst. contemporaine</i> A. ENDERS	<i>Théma. hst. antique</i> C. MOATTI ----- <i>Méthodo SCPO</i> V. ROUSSEL	<i>Sc. auxiliaire</i> C. SALIOU	<i>Théma. hst. contemporaine</i> É. SIBEUD ----- <i>Méthodo SCPO</i> C. ZOBEL	<i>Études de genre</i> E. DORLIN GROUPE 2 (G-Z)
18h-21h		<i>Médias et espace public</i> GROUPE 2 (G-Z)	<i>Méthodo HST</i> A. ENDERS / B. BOVE	<i>Études de genre</i> Groupe 1 (A-F)	

Préprofessionnalisation 3 : le choix du cours de méthodologie sera déterminé par celui du projet de mémoire, hist ou scpo.

MON PARCOURS PEDAGOGIQUE - L1

☞ Complétez soigneusement ce tableau pour le conseil de fin de semestre **en HISTOIRE**. Il est en ligne sur la page du département. Téléchargez-le, remplissez-le sous format Word, transmettez-le par courriel à votre responsable de licence. À chaque conseil, vous en remettrez un exemplaire imprimé.

ANNÉE : NOM : Prénom : N° étudiant :

Mail :@.....

	UE	EC	ECTS	note obtenue	code Apogée	enseignant	intitulé du cours	année d'obtention
S1	UE1 Culture et méthodologie historiques 1	Initiation à l'histoire et méthodologie de la dissertation (période A)	16					
		Documents de l'historien	8					
	UE 2 Transversales	EC libre 1	3					
		Langue	3					
S2	UE 3 Culture et méthodologie historiques 2	Initiation à l'histoire et méthodologie du commentaire (période B)	16					
		Histoire du monde	8					
	UE 4 Transversales	EC libre 2	3					
		Préparation au C2I	3					

MON PARCOURS PEDAGOGIQUE - L2

☞ Complétez soigneusement ce tableau pour le conseil de fin de semestre **en HISTOIRE**. Il est en ligne sur la page du département. Téléchargez-le, remplissez-le sous format Word, transmettez-le par courriel à votre responsable de licence. À chaque conseil, vous en remettrez un exemplaire imprimé.

ANNÉE : NOM : Prénom : N° étudiant :

mail :@.....

	UE	EC	ECTS	note obtenue	code Apogée	enseignant	intitulé du cours	année d'obtention
S3	UE 5 Approfondissements historiques	Introduction 1	8					
		Introduction 2	8					
		Question 1	8					
	UE 6 Construction du parcours professionnel	Prépro 1	3					
		Langue (2)	3					
S4	UE 7 Approfondissements historiques 2	Introduction 3	8					
		Introduction 4	8					
		Question 2	8					
	UE 8 Construction du parcours professionnel 2	EC libre 2	2					
		Prépro 2	2					
		EC spécifique H-ScPo	2					

MON PARCOURS PEDAGOGIQUE - L3

☞ Complétez soigneusement ce tableau pour le conseil de fin de semestre **en HISTOIRE**. Il est en ligne sur la page du département. Téléchargez-le, remplissez-le sous format Word, transmettez-le par courriel à votre responsable de licence. À chaque conseil, vous en remettrez un exemplaire imprimé.

ANNÉE : NOM : Prénom : N° étudiant :

mail :@.....

	UE	EC	ECTS	note obtenue	code Apogée	enseignant	intitulé du cours	année d'obtention
S5	UE 9 Techniques et spécialités historiques 1	Thématique A	8					
		Thématique B	8					
		Historiographie ou sc. auxiliaire	8					
	UE 10	Langue (3)	3					
		Mémoire de licence : méthodologie	3					
S6	UE 11 Techniques et spécialités historiques	Thématique C	8					
		Thématique D	8					
		Historiographie ou sc. auxiliaire	8					
	UE 12 Expériences professionnelles	EC spécifique	3					
		Mémoire de licence	4					

TEXTES ET SOCIÉTÉS : Calendrier universitaire 2019-2020 - LICENCE

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
D 1 Début année universitaire	M 1	V 1 Toussaint	D 1	M 1 Jour de l'An	S 1
L 2	M 2 SEMAINE 3	S 2	L 2	J 2	D 2
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3
M 4	V 4	L 4	M 4 SEMAINE 12	S 4	M 4
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5 SEMAINE 3
V 6	D 6	M 6 SEMAINE 8	V 6	L 6	J 6
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8
L 9 Pré-Rentrée	M 9 SEMAINE 4	S 9	L 9	J 9	D 9
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10
M 11	V 11	L 11 Armistice 1918	M 11 Révisions	S 11	M 11
J 12	S 12	M 12	J 12 Récupération cours	D 12	M 12 SEMAINE 4
V 13	D 13	M 13	V 13 Cours intensifs	L 13	J 13
S 14	L 14	J 14 SEMAINE 9	S 14	M 14	V 14
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15
L 16 Rentrée 1er semestre	M 16 SEMAINE 5	S 16	L 16	J 16	D 16
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17 Date limite saisie des notes 1er	L 17
M 18 SEMAINE 1	V 18	L 18	M 18 Examens	S 18	M 18
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19 SEMAINE 5
V 20	D 20	M 20 SEMAINE 10	V 20	L 20 Rentrée 2ème semestre	J 20
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22 SEMAINE 1	S 22
L 23	M 23 SEMAINE 6	S 23	L 23	J 23	D 23
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24
M 25 SEMAINE 2	V 25	L 25	M 25 Noël	S 25	M 25
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26 SEMAINE 6
V 27	D 27	M 27 SEMAINE 11	V 27	L 27	J 27
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29 SEMAINE 2	S 29
L 30	M 30 SEMAINE 7	S 30	L 30	J 30	
	J 31		M 31	V 31	

Préciser la date de pré-rentrée

Cours
(12 sem + 12 sem)

Révisions
Récupération cours
Cours intensifs

Examens
Cours intensifs

Fermeture
de l'université

Pause pédagogique

Vacances
Education nationale
(établissements
primaires et secondaires)